

BONNAY



BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2021



ВОЙНА (Доња)

1911. Betant.

1911. Betant.

SOMMAIRE

Édito du maire

Trombinoscope

État-civil

Infos pratiques

Formalités administratives

Synthèse réunions du conseil municipal

Quelques chiffres

Retours sur 2020

Bibliothèque

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Lotissement « Les aulnes »

Aménagement de la forêt

Grand Besançon Métropole

Syndicat scolaire

École intercommunale

Association BOMEVIVE

Comité des Fêtes

A.I.C.A (Association de chasse)

Association du don du sang

Association Solidarité Femmes

Rétrospective

Atlas de la biodiversité

Nos annonceurs

ÉDITO

2020 : Une année très particulière marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID- 19, pandémie qui nous a tous impactés dans notre vie quotidienne depuis le 17 mars, avec certes un répit, puis une reprise. Cette situation a néanmoins permis de mettre en exergue, pour chacun d'entre nous, dans notre entourage et dans notre voisinage, l'importance des liens humains à entretenir et des solidarités à préserver. Dans ce contexte, il faut souligner l'engagement de nos agents communaux qui ont continué à travailler afin de répondre aux besoins de la population. De la même manière, je ne peux passer sous silence, l'action des élus lors de cette période durant laquelle un lien a été maintenu, en particulier, avec les seniors, par téléphone pour certains ou par un accompagnement physique pour d'autres (*courses d'alimentation, approvisionnement de médicaments ou de masques, etc...*). Je remercie également celles et ceux qui nous ont proposé leurs services (*confection et distribution de masques, dons, aides diverses...*), celles et ceux qui ont contribué à rompre notre isolement (*applaudissements, trompette, dessins...*). Cet altruisme, ces élans de solidarité et de civisme ont fait honneur à notre commune.

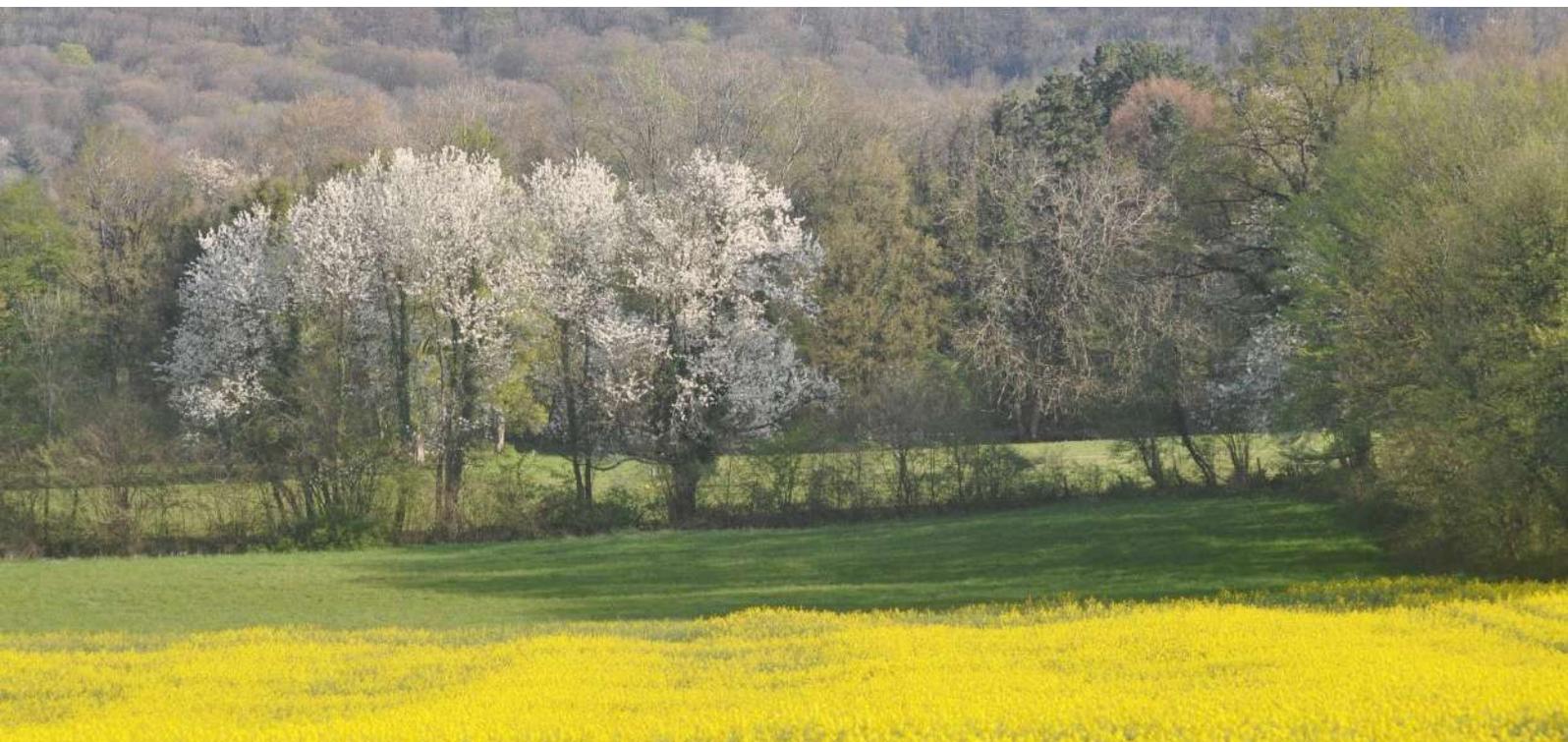
J'ai une pensée également pour celles et ceux qui ont en charge les services du quotidien et qui ont répondu présents avec un sens d'autant plus élevé de leurs responsabilités que nous savons qu'ils sont exposés : services médicaux et paramédicaux, services publics essentiels, commerces d'approvisionnement au quotidien... Qu'ils soient chaleureusement remerciés. Merci enfin à toutes celles et ceux qui ont simplement, tranquillement, respecté les règles malgré les contraintes et les difficultés. C'est cela aussi qui fait la force d'une commune, la capacité de chacun à faire un effort individuel pour le bien de tous.

2021 : En ce début d'année, il est difficile d'envisager l'avenir face à l'urgence sanitaire certes, mais également face à ses effets collatéraux sur notre économie et notre politique sociale. Alors plus que jamais, je vous adresse des vœux de confiance, de mobilisation, de solidarité, d'optimisme en cette nouvelle année.

Et surtout prenez bien soin de vous

Le maire

Gilles ORY



Votre conseil municipal
vous présente ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année.



Gilles ORY



Pascal DIMANCHE



Gérard BAULIEU



Stéphane MAGNIN



Didier MOREAU



Alan BLANCHOU



Patrick VUILLIER



Blandine EBRARD



Agnès RAGOT



Bruno CATTENOZ



Catherine POLETTI
- COTTON



Pascal JANUEL



Laétitia PETITJEAN



Jean-Philippe MILLE



Olivier CHEGNION





Etat civil

NAISSANCES	MARIAGES	DECES
<i>REMOND Hémeline le 27 janvier</i>	<i>OTTOMAN Laure et GIRARD Alexandre le 27 juin</i>	<i>ANDREY Colette épouse PETITJEAN le 10 avril</i>
<i>BOURGEON Cassandre le 22 avril</i>	<i>MORAND Stéphanie et GOUYER Timothée le 4 juillet</i>	<i>CHAMPLON Denis le 15 septembre</i>
<i>FOUCHER Céleste le 21 juin</i>	<i>MAZOTTI Marianne et RUAUX Angélique le 18 juillet</i>	<i>DUMAY Bernard le 7 octobre</i>
<i>RENAUDIN Mia le 27 juillet</i>		



Vous souhaitez être informé.e de l'actualité dans votre commune sur des sujets concernant :

Les activités du comité des fêtes, les animations programmées, les travaux à venir, la prochaine réunion du conseil municipal, le compte-rendu de séance, les modifications prévues sur les divers services, . . .

Recevez notre newsletter / lettre numérique dans votre boîte mél.

Pour cela, envoyez simplement, depuis l'adresse où vous souhaitez la recevoir, le message « ***j'accepte de recevoir la newsletter ou tout autre information à cette adresse mél*** » à **mairie.bonnay25@orange.fr**

La crise sanitaire que nous traversons met en évidence l'importance de la communication numérique alors, n'hésitez pas à diffuser autour de vous !

Quelques rappels utiles....



COLLECTE DES DECHETS : Déchets ménagers : le LUNDI tous les 15 jours (sortir les conteneurs la veille) - Emballages et journaux- magazines : le LUNDI (conteneur jaune, 1 semaine sur 2 – voir calendrier distribué)
Facturation 2021 : 1 part fixe abonnement et 1 part variable « poids et levée »
Déchets verts, déchets recyclables (cartons, ferraille...) : déchetteries du SYBERT
Verre : conteneur, route de Buthiers ou déchetterie de Devecey
Gestion collecte déchets GBM : 03 81 41 55 35
Gestion déchetterie SYBERT : 03 81 87 85 13

Tarifs des déchets ménagers 2021 ttc

Prix par kg de déchets résiduels collectés : 0,256 €/kg

Tarifs de levée et abonnement par type de bacs et abonnements

Volumes	60 L	80 L	120/140	180 L	240 L	330 L	500 L
Levées	2,79	2,79	2,79	2,79	2,79	2,99	3,29
Abonnements	115,24	133,45	149,19	166,75	200,81	234,49	341,92

L'abonnement constitue la part fixe qui comprend la collecte du bac jaune, l'accès aux déchetteries et 12 collectes gratuites (1 par mois) du bac gris (hors pesée).



LOCATIONS : Salle de convivialité : 250 € caution : 1000 €, vaisselle en option : 40 €

Réservations en mairie (Tarifs au 1er Janvier 2021).
Susceptibles d'être modifiés en cours d'année)

NUISANCES SONORES : Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la quiétude du voisinage. Bruits de voisinage, appareils à moteur interdiction les dimanches et jours fériés sauf de 10h à 12h (Arrêté Préfectoral n° 1616 du 19 avril 1996)



TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES : Les haies doivent être taillées afin de ne pas empiéter sur le domaine public et gêner la circulation. Le Code des Collectivités Territoriales (Art. L. 2212-2-2) permet au maire en toute légalité, de mettre en demeure les propriétaires négligents et d'engager à leur charge les travaux nécessaires.



STATIONNEMENT : Interdiction de stationner sur les trottoirs et chaussées.

NOUVEAUX HABITANTS : Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31/12.



URBANISME : Des imprimés sont disponibles en mairie ou téléchargeables via internet. Toute construction même inférieure à 20 m², toute modification extérieure doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.



DIVAGATION DES CHIENS : La loi 76-629 du 10 juillet 1976 complétée par l'arrêté du 25 octobre 1982 stipule qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens.



EAU-ASSAINISSEMENT : Pour tous problèmes liés à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement (fuites, facturation...) contactez GRAND BESANCON METROPOLE au **03 81 61 59 60** ou par **mél. eau@grandbesancon.fr**

Mairie de Bonnay

Tel : 03 81 57 80 06

Mail : mairie.bonnay25@wanadoo.fr

Site internet : www.bonnay.fr

Secrétariat : ouvert les mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

www.Service-Public.fr



Nature du document	Où s'adresser	Pièces ou renseignements à fournir	Coût
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance		
* personnes nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères Service Central d'Etat civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 9 Demande en ligne : www.acte-etat-civil.fr	Date de naissance, noms et prénoms	Gratuit
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date de naissance, noms et prénoms	Gratuit
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Date du décès, noms et prénoms	Gratuit
Inscription sur la liste électorale	Mairie du lieu du domicile Avant le 31/12 de l'année	Carte nationale d'identité	Gratuit
Carte Nationale d'identité (validité 15 ans pour les majeurs à compter du 01.01.2014) Les CNI délivrées entre le 02.01.2004 et le 31.12.2013 sont prolongées de 5 ans sans aucune démarche particulière pour les usagers.	Mairies équipées d'une station de recueil (Besançon, Ecole-Valentin, Marchaux, Thise, Saône) pour + de renseignements informations sur les sites ci-dessous http://www.interieur.gouv.fr/ ou http://www.diplomatie.gouv.fr/	2 photos récentes, 1 justificatif de domicile, acte de naissance, ancienne CNI, en cas de divorce jugement de divorce	Gratuit Timbre fiscal 25 € en cas de perte ou de vol
Passeport biométrique	Mairies équipées de la station d'enregistrement (Besançon, Ecole-Valentin, Marchaux, Thise, Saône)	2 photos récentes, 1 justificatif de domicile, acte de naissance intégrale pour les mineurs, CNI, ancien passeport, en cas de divorce jugement de divorce	Timbre fiscal Majeur 86 € - Mineur 15 ans et plus : 42 € - Mineur - 15 ans : 17 €
Extrait du casier judiciaire N°3	Casier judiciaire National 44079 NANTES CEDEX	Formulaire à retirer en mairie	Gratuit
Certificat de nationalité française	Tribunal d'Instance dont dépend le domicile	CNI - Acte de naissance	Gratuit
Carte de séjour	Préfecture du Doubs	Ne concerne que les pays hors CEE	
Attestation de vie commune	Mairie du domicile	C.N.I. - Justificatif de domicile - 2 témoins avec pièce d'identité	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie	C.N.I. - la signature doit être apposée devant un agent communal	Gratuit
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Fournir la date de mariage	Gratuit
Certificats de vie	Mairie	Carte nationale d'identité	Gratuit
PACS	Mairie	Livret de famille correspondant à leur(s) ancienne(s) union(s) avec mention du divorce (le document original et une photocopie). Le pacte civil de solidarité figure en mention marginale sur l'acte de naissance des deux membres du couple.	Gratuit



Synthèse des réunions du Conseil Municipal

20 Janvier

- Salle socioculturelle : M. le maire présente le projet de construction d'une salle à vocations socioculturelle et sportive. Le conseil municipal valide le projet, son coût et son plan de financement, demande la DETR pour ce projet.
- CLECT 2020 : Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 et approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2020.
- Convention avec la Ville de Besançon pour l'abattage d'arbres dangereux
Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention pour l'abattage d'arbres morts et dangereux situés sur le chemin de crête menant au Fort de la Dame Blanche. Il sera facturé à la commune de Bonnay le coût de la main d'œuvre des employés de la Ville pour l'abattage des arbres sur son territoire. Coût approximatif : 1700 € ttc.

3 mars

- Vote comptes de gestion et administratifs des « budget général » et « budget lotissement » 2019 - Ces comptes sont votés à l'unanimité.
- Amortissement A.C investissement : Le Conseil municipal valide la durée d'amortissement de 1 année pour l'attribution de compensation versée en investissement. RAPPEL : 17568,14 € au budget primitif 2020.
- Adoption par le conseil municipal des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2018 de G.B.M.
- ONF travaux d'entretien : Ouverture manuelle avec marquage à la peinture (2 couches) parcelles 33j et 34j - Coût : 990,90 € ht soit 1089,89 ttc. Refus
- Situation lotissement « Les Aulnes » : Dépôt du permis d'aménager le 26/2 pour instruction par G.B.M (Grand Besançon Métropole).

27 mai

Élection du maire et des adjoints :

Vote du maire : Gilles ORY, 13 voix pour et 1 bulletin blanc

Vote du nombre d'adjoints : 2 (14 voix pour)

Vote du 1er adjoint : Pascal DIMANCHE, 13 voix pour et 1 bulletin blanc

Vote du 2ème adjoint : Gérard BAULIEU, 13 voix pour et 1 bulletin blanc

Fixation des indemnités maire et adjoints :

Le maire : renonciation à l'indemnité maximum

Les adjoints : revalorisation dans la limite de l'indemnité de l'ex 3ème adjoint (indemnité 3ème adjoint répartie à hauteur de 50% sur chaque adjoint)

Représentations Grand Besançon Métropole et Syndicat scolaire :

GBM (Grand Besançon Métropole) - Titulaire : Gilles ORY, maire.

Suppléant : Pascal DIMANCHE 1er adjoint

Syndicat scolaire : Patrick VUILLIER, Pascal DIMANCHE, Didier MOREAU

29 juin

-Vote des budgets primitifs « commune » et « lotissement » - Votés à l'unanimité

-Vote des taux des taxes foncières (bâti et non bâti) : Après débat, il est voté une majoration de 6% des taux soit :

	Foncier bâti	Foncier non bâti
Base	622 800	22 200
Taux	17,67	27,05
Produit en euros	110 050	6 005

- Vote des tarifs publics : Les tarifs 2019 sont reconduits

- Commissions communales :

Bâtiments, voirie, eau-assainissement, environnement :

Pascal Dimanche (délégué GBM), Gérard Baulieu, Patrick Vuillier

Finances, budget :

Agnès Ragot, Gérard Baulieu, Pascal Dimanche, Stéphane Magnin, Patrick Vuillier, Alan Blanchou, Didier Moreau

Urbanisme (PLU i en cours) :

Jean-Philippe Mille (délégué GBM)

Forêt :

Alan Blanchou, Pascal Dimanche, Patrick Vuillier, Olivier Chegnion, Gérard Baulieu, Bruno Cattenoz

Communication, information, vie associative, action sociale (en lien avec le Comité des

Fêtes) : Catherine Poletti-Cotton, Jean-Philippe Mille, Pascal Dimanche, Agnès Ragot, Bruno Cattenoz, Pascal Januel, Laëtitia Petitjean

Appel d'offres :

Le maire + Titulaires : Pascal Dimanche, Gérard Baulieu, Patrick Vuillier - Suppléants : Pascal Januel, Alan Blanchou, Jean-Philippe Mille

AUDAB (Agence d'Urbanisme) :

Jean-Philippe Mille

- ONF parcelle 32 :

Le Conseil Municipal autorise de procéder à l'application au régime forestier de la parcelle suivante : BAUD cadastrée B 32 d'une contenance de 0,5822 ha

10 juillet

- Délégués élection sénateurs :

Titulaires : Pascal Januel, Gérard Baulieu, Pascal Dimanche

Suppléants : Agnès Ragot, Jean-Philippe Mille, Didier Moreau



6 novembre

- Plan d'aménagement de la forêt communale

Faisant suite à une réunion spécifique sur le sujet (présentation par les agents de l'ONF le 11 septembre), le conseil municipal vote le Plan d'Aménagement de la forêt communale 2021 -2041.

-Situation lotissement : Les P.A (permis d'aménager) ont été délivrés. Les demandes de branchement ont été faites (eau, assainissement, électricité, téléphone) et sont en cours d'études. L'INRAP en charge des fouilles archéologiques doit intervenir début décembre.

- Salle socioculturelle

Suite à un entretien avec M. le Secrétaire Général de la Préfecture, la commune de Bonnay, seule, n'a pas la capacité financière pour assumer un tel investissement (1 000 000 € ht) et ce dans l'incertitude quant à ses recettes futures (diminution de recettes attendues). Il n'est donc pas réaliste selon M. le Secrétaire Général, malgré la qualité du projet (bâtiment BEPOS) et la conjoncture économique (plan de relance en direction des entreprises) de soutenir financièrement ce projet (subvention DETR de 180 000 €). En conséquence, ce projet de construction est abandonné.

- Déploiement fibre optique

Travaux en souterrain et aériens terminés. Changement de poteaux béton à l'intérieur de la zone sauvegardée (zone monuments historiques) en cours d'année 2021 suivant étude (autorisation provisoire de les utiliser). Mise en service : 1er semestre 2021

- Commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement général des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement, pour 3 ans, des commissions communales de contrôle des listes électorales.

Cette commission est composée dans les communes de moins de 1000 habitants de 3 membres. Sont élus Patrick Vuillier (Président), Claude Cheviet (délégué de l'administration) Gabriel Daval (délégué du Tribunal judiciaire)

- RAM : Reconduction de la convention avec les Francas. Vote favorable

- Achat de matériel : un broyeur

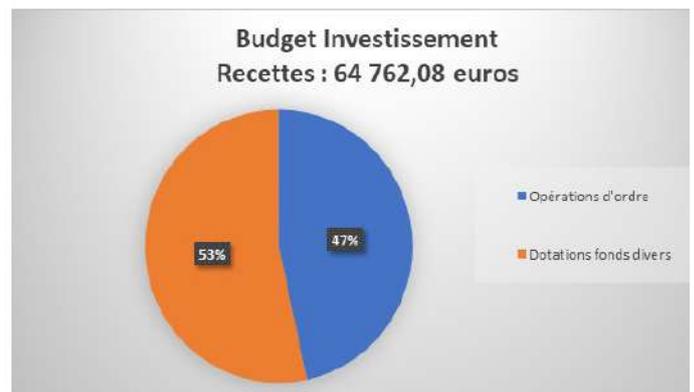
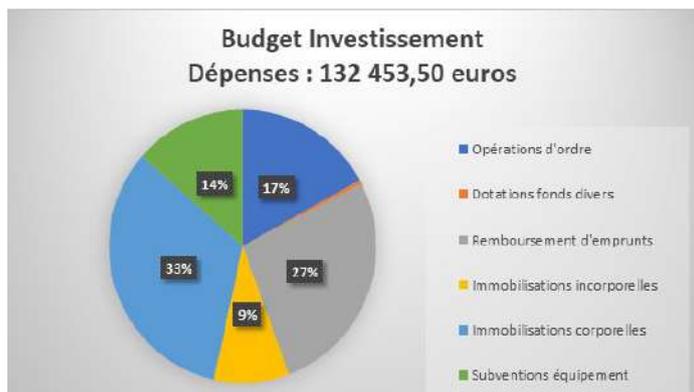
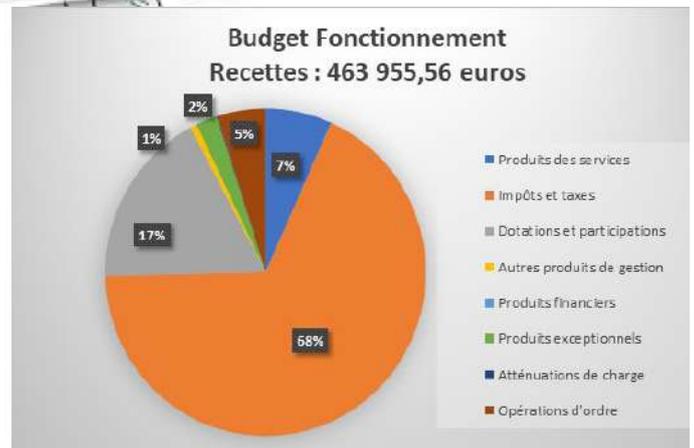
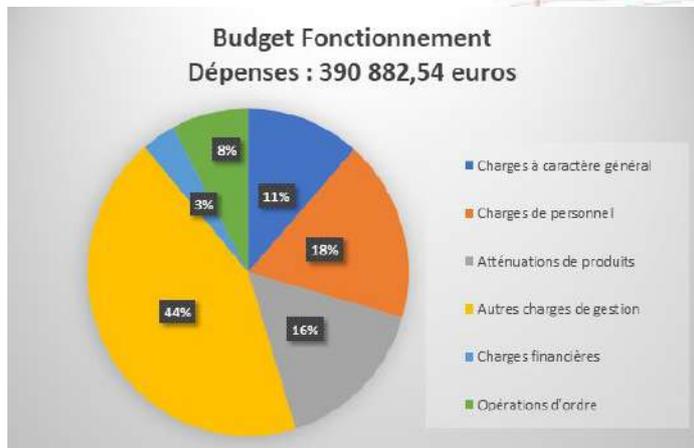
Vote favorable à l'achat d'un broyeur à herbes afin notamment de faciliter le travail de notre employé communal et mieux répondre à la demande.

- Commission Communale des Impôts Directs :

Désignation des commissaires après tirage au sort par DGFIP (article 1650 du code général des impôts)

COMMISSAIRES TITULAIRES : M. Dimanche Pascal, M. Baulieu Gérard, M. Moreau Didier, M. Blanchou Alan, Mme Poletti-Cotton Catherine, Mme Ragot Agnès

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS : M. Mille Jean-Philippe, Mme Petitjean Laëtitia, M. Cattenoz Bruno, M. Januel Pascal, M. Magnin Stéphane, M. Vuillier Patrick.



Budget Lotissement : Aucune opération sur ce budget.

Commentaires :

Le coût des transferts de compétence : Au 1er janvier 2017 notre A.C (Attribution de compensation) était de 84224 €. Au 31 décembre 2019 elle est de 22181,04 € suite à ces transferts. Pour 2021 notre bonus voirie investissement sera de 5000 € contre 15000 € en 2019 et 10000 en 2020.

La suppression de la taxe d'habitation sera certes compensée à l'euro près mais sur les bases 2020 (bases 2019 + 0,9%) et les taux 2017 !!! Cette compensation pénalise encore notre commune d'une recette de l'ordre de 25 000 € en 2020 (pas de prise en compte de l'évolution des taux en 2018 et 2019)

Les coûts autres : le coût de l'instruction des Autorisations du Droit du Sol facturé par GBM, le coût de l'aide aux communes, les prestations ADAT (RGPD, sauvegarde externe...) les crèches sont autant de charges qui grèvent notre budget depuis 2017.

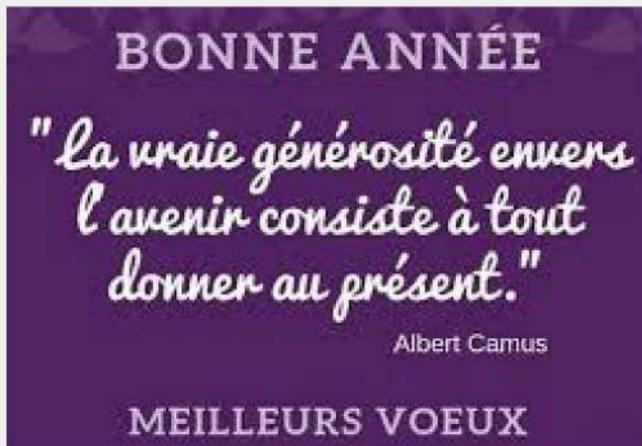
Les compétences scolaire et périscolaire, à charge de la CCDBB en 2016, coûtent 150 000 € à notre commune. (Cf. compte : Autres charges de gestion)

D'autres recettes restent aléatoires, telles celles du SPIC, de la taxe sur les droits de mutation notamment.

L'équilibre budgétaire est réalisé grâce aux efforts de gestion (baisse des charges) et la majoration des recettes (hausse des taux de taxes locales soit fonciers bâti et non bâti)



Retours sur l'année écoulée



17 et 19 janvier, les vœux du conseil municipal et le repas de nos « aînés » sous un air d'accordéon



Février : remise de médailles d'honneur communales à Monique Vienny et Gilles Ory par Jean-Louis Fousseret, Président de la C.U Grand Besançon Métropole



Mars :
Distribution de
masques à la
population en
raison de la crise
sanitaire due au
virus Covid-19



Le 15 mars : Participation 54,23%

Sont élus au premier tour

Agnès RAGOT (87,65% - 277

voix), Pascal DIMANCHE

(85,75% 271 voix),

Gérard BAULIEU (85,12% 269

voix), Gilles ORY (85,12% 269

voix), Bruno CATTENOZ (83,86% 265 voix), Alan BLANCHOU (82,91% 262 voix), Catherine POLETTI-COTTON

(82,91% 262 voix), Pascal JANUEL (82,27% 260 voix), Laëtitia PETITJEAN (82,27% 260 voix), Stéphane MAGNIN

(81,32% 257 voix), Patrick VUILLIER (79,43% 251 voix), Jean-Philippe MILLE (78,79% 249 voix),

Olivier CHEGNION (78,48% 248 voix), Blandine EBRARD (76,58% 242 voix), Didier MOREAU (71,51% 226 voix)



Avril : Réfection de la Route de Buthiers



Mai : un conseil municipal particulier pour l'élection du maire et des adjoints.

Gilles ORY – maire

Pascal DIMANCHE – 1^{er}
Adjoint

Gérard BAULIEU – 2^{ème}
Adjoint





Mai : chute d'une vététiste à Bonnay (sentier longeant la falaise de la Dame Blanche) et évacuation par le GRIMP. Blessures superficielles.



Juillet : Réunion de concertation pour le déploiement de la fibre optique avec les représentants du syndicat mixte Doubs Très Haut Débit (DTHD),



Grand Besançon Métropole (GBM), du Conseil Départemental, de l'entreprise SOBECA et de la mairie.

Août, travaux d'enfouissement.



Septembre-octobre : Poursuite des travaux de pose de la fibre optique avec les aléas de gaines endommagées...

Pose en aérien dans certaines rues sur poteaux béton existants (*dans le périmètre Monuments Historiques*) et ajout de poteaux bois dans les autres secteurs (*hors périmètre Monuments Historiques*)



Cérémonie du 11 novembre...sans public, crise sanitaire oblige !



Décembre : fouilles archéologiques au lotissement communal. Pas de traces de *Bonacius*...mais quelques morceaux de céramique de la protohistoire.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est également un lieu d'échanges où vous pouvez simplement venir passer un moment pour rencontrer du monde, même si vous ne souhaitez pas emprunter de livres, vous serez toujours les bienvenus.

La bibliothèque est tenue par des bénévoles, et si vous avez du temps libre et si vous souhaitez vous joindre à nous, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons dans notre équipe.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi de 14h à 16h – JEUDI de 18h à 19h – VENDREDI de 10h à 11h

En période de vacances scolaires ouverture uniquement le mercredi

Au cas où vous ne pourriez pas vous rendre à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de convenir d'un jour et d'une heure où vous pourrez emprunter ou échanger des livres. En cas d'absence laissez-nous un message, nous vous rappellerons.

Contacts : Evelyne : 06.70.20.94.69 ou Mado : 03.81.57.81.75

Le Relais Familles Assistantes Maternelles

Votre mairie finance ce service gratuit et accessible à tous. Il informe et accompagne les parents employant une assistante maternelle agréée

La participation régulière aux temps collectifs est vivement recommandée pour l'enfant non-scolarisé car c'est un excellent moyen de se socialiser en douceur avant l'entrée à l'école.

Les temps d'éveil mis en place par le Relais sont ouverts aux assistantes maternelles, aux gardes à domicile et aux parents.

Ils ont lieu deux fois par mois sur Bonnay de 9h à 11h le mardi des semaines impaires à la salle polyvalente.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la responsable, Céline Brun-Nasé, que vous soyez parents ou assistante maternelle.

15 route de Bonnay

25870 Devecey

Contact :

Mail : Rfam.ccvdb@francas-doubs.fr

Tél. 06 88 60 18 80 ou 03 81 56 85 52

Aménagement de la forêt communale 2021 - 2041



La Forêt de Demain
Ensemble, cultivons l'avenir

La forêt communale de Bonnay, de contenance moyenne (210,54 ha), est située dans la région des «*Avants-Monts Jurassiens*». Elle est composée, par ordre d'importance spatiale, de hêtre (36%), feuillus nobles (frêne commun, érables (4%), tilleul à grandes feuilles (7%), chêne sessile et/ou pédonculé (16%), merisier, chêne rouge d'Amérique) et de feuillus divers (charme, tremble, érable champêtre, alisier blanc, orme (1%)). Les résineux sont surtout représentés par le sapin pectiné (2%) et secondairement par le pin sylvestre, le pin «*weymouth*» et l'épicéa commun (1%).

L'enjeu dominant reste la production ligneuse, puisque l'enjeu «*niveau de fertilité de moyen à fort*» représente les deux tiers de la surface totale de la forêt et 93 % de la surface en sylviculture. Les enjeux environnementaux comptent pour 17 % de la surface totale, en raison de la RBI (Parcelles 35, 36), un classement en ZNIEFF, un arrêté de protection de biotope en faveur du faucon pèlerin et du grand corbeau.

Analyse du milieu naturel

> Surface en gestion : 210,5417 ha arrondi à 210,54 ha dont surface en sylviculture de production : 149,09 ha, surface non boisée : 2,02 ha, places de dépôt et retournement : 0,23 ha, abri de chasse : 0,07 ha, prairie : 1,39 ha, friches et landes : 0,33 ha.

> Surface hors sylviculture (61,45 ha) dont surface non boisée : 2,02 ha et zones instables sur éboulis et marnes, très difficiles d'accès. Réserve biologique intégrale (RBI) : 35,43 ha

Intérêts et objectif de l'étude des stations.

> déterminer les niveaux de fertilité, proposer, en l'état actuel de nos connaissances, les essences ou mélange d'essences (diversité recommandée) adaptées aux stations, recenser les habitats communautaires prioritaires (intérêt écologique élevé)

Surface en sylviculture : Les peuplements ont une structure irrégulière feuillue sur 79 %, régulière feuillue sur 17 % et régulière résineuse sur 4 %.

Conclusion : forêt très majoritairement feuillue avec une dominance de hêtre et feuillus nobles et avec une insuffisance de chêne sessile. Production moyenne annuelle estimée sur l'ensemble de la forêt communale = 6 m³/ha/an.

Aménagement à venir : scénario retenu par le conseil municipal

Futaie par parquets (FP) : 73,78 ha dans les parcelles 1 à 8, 28, 29, 30 à 34 - Régénération : 18,77 ha dans les parcelles 1 à 6, 28 - Futaie irrégulière (FI) : 75,31 ha dans les parcelles 13 à 20, 23 à 29.

Essences adaptées (en % surface en sylviculture) : Chêne sessile avec feuillus nobles (tilleul à grandes feuilles, érable plane et à feuilles d'obier) : 80 %.

Chêne sessile-hêtre-feuillus nobles : 13% Cortège ligneux spontané : 7 %

Important : diversifier la composition des peuplements et augmenter si possible la proportion de chêne sessile et des feuillus nobles.

- Récoltes estimées (Parcelles 13 à 17 exclues) soit 871 m³/an
- Récoltes estimées (Parcelles 13 à 17 comprises) : 958 m³/an.

Bilan (P. 13 à 17 exclues) = Recettes : 17210 euros/an -Travaux : 10612 euros/an et frais de garderie, contribution à l'ha : 2141 euros/an

Bilan financier : + 4457 euros/an

Commentaires

Récoltes : (futaie par parquets et futaie irrégulière avec parcelles 13 à 17 exclues), la régénération des parquets implique une élévation du niveau de récolte totale par rapport à celui de l'aménagement précédent (+ 41 %).

Dépenses : Précision importante : les travaux sylvicoles ont été prévus pour moitié en plantation et pour moitié en régénération naturelle.

Que ce soit en futaie régulière ou en futaie irrégulière, les travaux sylvicoles à réaliser sont obligatoirement plus importants que ceux entrepris au cours de la période passée si l'on veut réussir le renouvellement des peuplements par substitution d'essences ou par voie naturelle. Le montant prévisionnel des travaux sylvicoles est multiplié par 2,4 à 2,5 fois par rapport à celui constaté pendant la période d'aménagement précédente.

Planter les forêts de demain, un défi face au réchauffement climatique ?

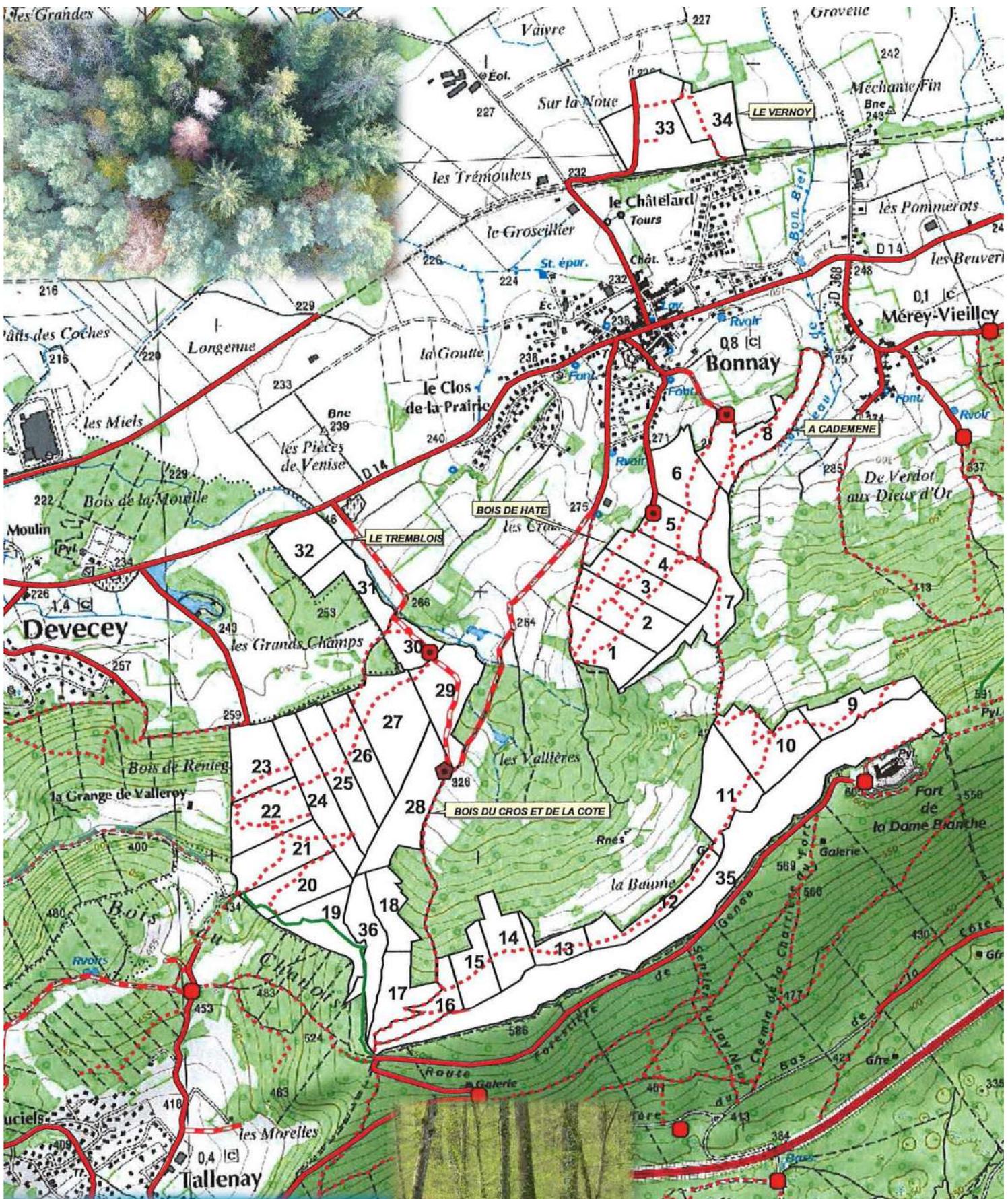
Le changement climatique et les insectes ravageurs ont des impacts dévastateurs sur les forêts françaises.

La région Grand Est et Bourgogne Franche-Comté figurent parmi les plus touchées.

La sécheresse est accentuée par le climat continental, des sols plus propices à se dessécher et la présence d'insectes ravageurs particulièrement actifs. Ainsi, les hêtraies de plateaux calcaires subissent de plein fouet la sécheresse, les chênaies mixtes sont sous la pression de la chenille processionnaire du chêne et les résineux sont attaqués par le scolyte. Pour lutter contre ces phénomènes, il nous faut privilégier de nouvelles essences d'arbres, plus adaptées à l'augmentation des températures et aux insectes ravageurs.



La commission "*bois et forêt*" lors d'un recensement



Grand Besançon Métropole

4 rue Gabriel Plançon - 25 043 Besançon cedex
Accueil : Lundi – Jeudi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 17h

Tél. **03.81.87.88.89**

Mail : agglomeration@grandbesancon.fr

Site : www.grandbesancon.fr



Le conseil communautaire compte **123 conseillers**, nommés par chaque conseil municipal. Ils constituent le conseil communautaire, l'assemblée délibérante qui se réunit environ une fois par mois. Les communes de plus de 1.000 habitants sont représentées par un élu désigné par le conseil municipal. Il y en a deux pour Saint Vit et la totalité des 55 conseillers municipaux pour Besançon. Adoptée à nouveau en début d'année, la charte de gouvernance régit les règles d'équilibre entre Besançon, la ville-centre et les 67 communes situées en périphérie.

60 % des sièges des instances de Grand Besançon Métropole sont attribués à des élus de la périphérie et 40 % aux élus de la Ville de Besançon malgré son poids démographique prépondérant. En échange, le conseil communautaire s'engage à élire le Maire de Besançon à la présidence de Grand Besançon Métropole.

La communauté urbaine est divisée en **huit secteurs**.

Les vice-présidents animent les comités de secteurs qui travaillent à la programmation des investissements : eau et assainissement, urbanisme et voirie. Ces comités se composent des élus communautaires du secteur et des élus municipaux référents selon les thématiques.

Pour notre secteur Dame Blanche (9 communes), le Vice-Président est Michel JASSEY (maire de Devecey) et le CCD (Conseiller Communautaire Délégué) Gilles ORY (maire de Bonnay).

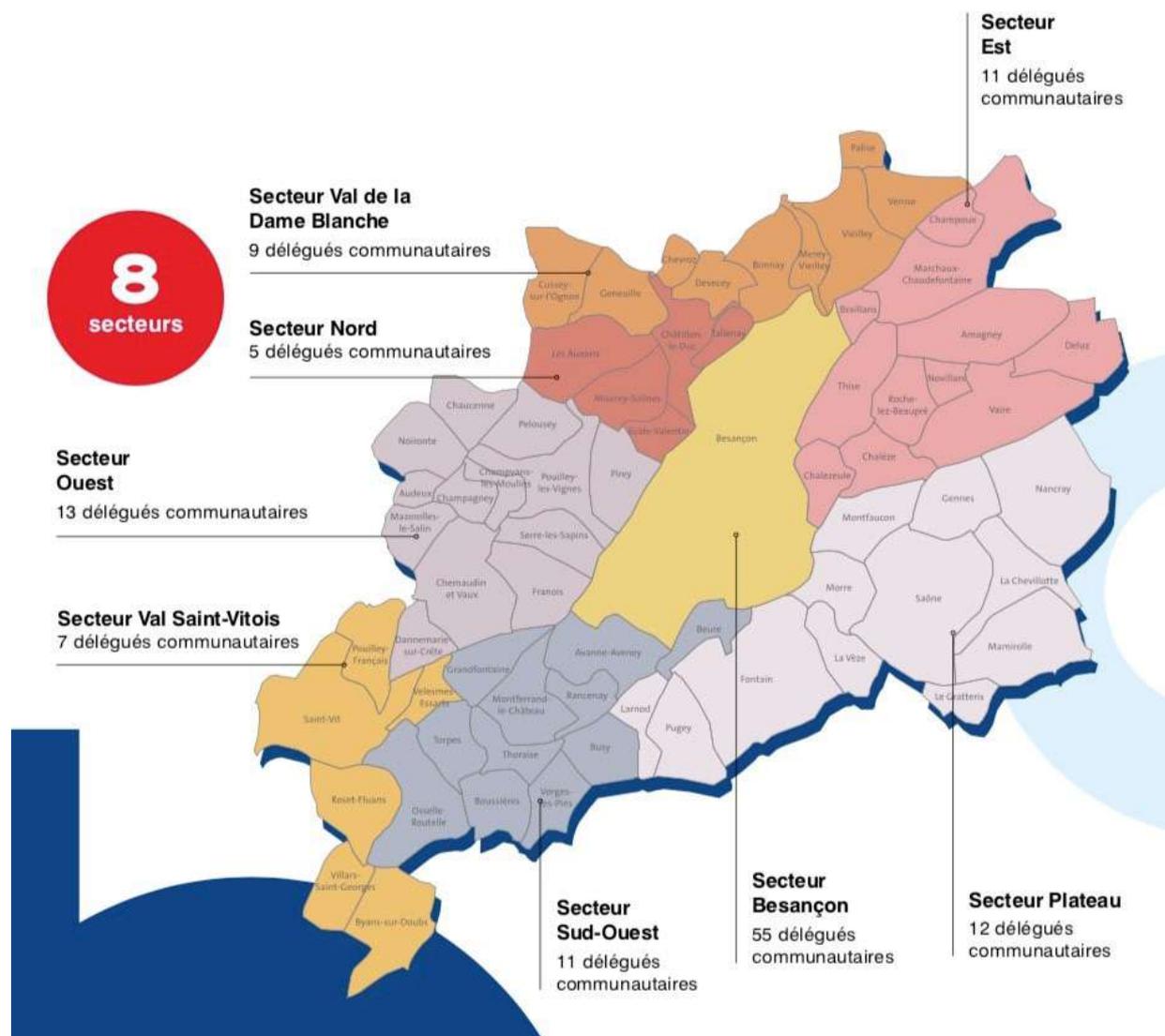
Le bureau est composé de la **Présidente** : Anne VIGNOT, **15 vice- présidents**, **17 CDD**.

Les Commissions : Par grands thèmes, elles réunissent les élus communautaires et sont chargées de donner un avis sur les actions ou projets nouveaux préalablement aux décisions du Bureau et du Conseil.

Quelques chiffres : **68** communes pour **193 279** habitants, un budget de **304 M€** (2019), **30 000** étudiants, **11 000** entreprises, **90 000** emplois, **56** zones d'activités

Les compétences exercées : Le développement économique et les zones d'activités - Les transports et déplacements - Habitat, Logement, gens du voyage - L'aménagement du territoire de l'espace communautaire - La politique de la Ville - La voirie - La protection et mise en valeur de l'environnement - Le tourisme et le commerce avec les communes - Eau, assainissement et eaux pluviales - La gestion des déchets ménagers et assimilés - GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations) - Le Conservatoire à rayonnement régional - L'urbanisme et le plan local d'urbanisme (PLU).

Les recettes fiscales 2020 : Taux de la taxe d'habitation : 9,63 % - Taux de la cotisation foncière des entreprises : 26,26 % - Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 % - Taux de foncier bâti : 1,54 % - Taux de versement transport (Depuis 2017 applicable uniquement aux entreprises et administrations publiques employant au moins 11 salariés) : 1,80 % sur le territoire du Grand Besançon. - Tarif moyen pondéré de la Redevance des Ordures Ménagères : 74,2 € HT par habitant.



Travaux 2021 à Bonny : Réfection route de Buthiers (2ème tranche -voie verte- château) : 19620 € ttc. Réfection enrobés, rue du Val de l'Ognon (1ère tranche, depuis rue du Château sur 480 mètres) : 21600 € ttc avec au préalable intervention sur les réseaux humides (eau -assainissement).

Fibre optique : mise en service 2ème semestre 2021.

SYNDICAT de l'ÉCOLE INTERCOMMUNALE

Suite aux nouvelles élections des Conseils Municipaux, les délégués élus dans chaque commune se répartissent comme suit : (15 membres, 3 par commune)

PALISE : Administrateurs Thierry Manet, Anthony Rigogne, M.Noëlle Nicolet.

VENISE : Administrateurs J. Claude Contini, Mireille Gaulard, Emmanuelle Jean-Bombardier.

MEREY-VIEILLEY : Administrateurs Virginie Cagnon, Emilie Gillet, Floriane Maltaverne.

VIEILLEY : Vice-Président Dorine Leroy, Sylvain Cuny, Jimmy Kassad.

BONNAY : Président Patrick Vuillier, Pascal Dimanche, Didier Moreau.

Au cours de cette année 2020 si particulière, l'effort s'est concentré sur l'accompagnement de la mise en place des protocoles sanitaires, tant scolaires que péri/extrascolaires, en engageant des moyens humains et matériels supplémentaires afin de répondre au mieux à ces exigences nouvelles. C'est donc dans un large consensus d'élus, de professeurs, de parents que les diverses étapes de remise en route de nos services ont été réalisées, en toute responsabilité.

Ceci n'a cependant pas occulté la poursuite des rénovations nécessaires à l'entretien de nos bâtiments : les huisseries extérieures en bois de Vieilley ont été lasurées, les fenêtres réparées, et des devis sont à l'étude pour la remise en peinture des salles de classe à Bonnay, ainsi que l'installation d'une vidéo-surveillance à Venise.



Cependant, le principal investissement fut celui d'adhérer au dispositif ORDICLASSE proposé sous convention par GBM. Ainsi, c'est un ensemble de services qui concerne tout l'environnement informatique de l'école en intégrant son installation, ses logiciels, sa maintenance. GBM a retenu le logiciel « ECLAT.BFC » qui est le même que celui de la Région et des Départements, et qui assure ainsi le continuum du Premier Degré jusqu'au Lycée ...

Ce nouvel Espace Numérique de Travail est validé par le Rectorat et il est conduit de manière partenariale avec l'Éducation Nationale : (DSDEN et DANE)

Sa mise en place dans nos établissements a nécessité un engagement financier important mais réfléchi en concertation avec l'équipe pédagogique :

- Mise aux normes électriques de chaque classe et des locaux techniques... pour 6750 €.
- Achat de matériel informatique nouveau plus performant, soit 4 portables, 24 PC fixes, des écrans ou tableaux blancs pour projections... pour 6800 €.
- La signature d'une convention annuelle avec Grand Besançon Métropole... 2500 €.

Soit un investissement de plus de 15 000 € cette année afin que nos élèves et nos professeurs puissent prétendre au meilleur dans leurs acquisitions pédagogiques.
Cependant ce nouvel outil restera à évaluer dans le temps afin d'en pérenniser l'usage.

Le Président

Il y a 40 ans ... (suite) !



Qui pourra remettre des noms sur quelques élèves ? (Année 1980/81)

ÉCOLE INTERCOMMUNALE

Notre école intercommunale regroupe les enfants de 5 villages : Bonnay, Mérey-Vieilley, Vieilley, Venise et Palise.

Début 2020, l'école comptait **212 élèves** répartis sur **9 classes** : 4 classes à Bonnay de la PS au CP, 3 classes à Vieilley du CP au CM1, 2 classes à Venise de CM1/CM2. À ce jour, les effectifs continuent de diminuer et l'école compte désormais 206 élèves.

2020 aura été une année inédite pour tous, y compris pour nos écoles, contraintes par la crise sanitaire de fermer plusieurs semaines, sans crier gare, laissant sur le bord du chemin le sourire de nos petits élèves...

Les premières semaines du confinement furent marquées par l'accueil des enfants de soignants, service assuré par les enseignants de l'école, tous volontaires pour se relayer dans cette mission. Le nombre d'enfants accueillis étant assez faible, un regroupement a été organisé avec l'école de Devecey et maintenu jusqu'à la réouverture des écoles.

En parallèle se mettait en place l'enseignement à distance organisé par les enseignants de l'école avec la coopération des parents qui ont su faire de leur mieux pour accompagner leurs enfants dans cette démarche inédite.

La réouverture progressive des écoles a commencé mi-mai, avec l'accueil de groupes très restreints d'élèves dû à un protocole sanitaire très strict, tandis que l'enseignement à distance se poursuivait afin de permettre à tous les élèves de continuer à apprendre.

Ce n'est qu'à partir du 22 juin que tous les élèves ont pu être accueillis, faisant le bonheur des enfants, parents et enseignants, et ce malgré la mise en place d'un protocole sanitaire contraignant. Ces 2 dernières semaines de classe auront permis aux élèves et à leurs enseignants de se retrouver pour se dire au revoir et de clôturer cette année si particulière...

Et si 2020 avait été différente, si le Covid n'avait pas frappé à nos portes, si les écoles avaient pu poursuivre leur petit bonhomme de chemin comme les années passées... ? Les élèves de CE1 auraient suivi des séances de natation. Les classes de CM1 CM2 seraient parties plusieurs jours en randonnée à vélo. Les classes maternelles auraient pu assister aux spectacles et séances de cinéma proposés par Les 2 scènes. Les 3 classes de Vieilley auraient passé une journée à Paris.... Et tant d'autres projets encore....

2020 a également été marqué par le départ définitif en juin de Mme MORET, directrice de l'école depuis 2011, amenée à exercer la fonction de chef d'établissement dans le 2nd degré.

Depuis la rentrée de septembre, la direction laissée vacante est provisoirement assurée par Mme SENSI, en attendant que le poste soit pourvu. Mmes CHAMOULAUD et MOUTON, Ms KADDOUR et CUVILLIER ont, quant à eux, quitté l'école. Tandis que Mmes GIRARDI, RUIZ, LIMAT et PELLETIER ont rejoint l'équipe.

Ces derniers mois, la nouvelle équipe enseignante tente de relancer des projets pédagogiques, lesquels restent cependant soumis à l'autorisation de l'inspection académique et contraints par les protocoles sanitaire et sécuritaire (Vigipirate).

Actuellement, quelques projets ont été autorisés : un projet « plantation d'arbres » avec un agent de l'ONF prévu en janvier 2021 pour toutes les classes du CP au CM2, la reconduction du cycle natation pour les élèves de CE1 en février (mais aussi pour les élèves de CE2 car ils n'ont pas pu y participer l'an passé). Les enseignantes envisagent également d'organiser : un stage voile d'une semaine à Vesoul pour les CM, la visite de l'exposition du livre élu ou encore une animation à la *Fabrikà Sciences* pour certaines classes maternelles.

Les projets, impulsés par les enseignantes, ne pourraient être réalisés sans la participation des familles, associations de parents d'élèves, mairies et syndicat intercommunale.

Nous remercions tous les acteurs pour leur implication au sein de notre école, chère à la vie de nos villages.



APE BOMEVIVE

En cette période bien complexe, nous avons tous besoin de douceur, de bonheur et de bonne humeur ! C'est au cœur de parents inventifs, créatifs et festifs que notre Association de Parents d'Elèves prend sa source. Une merveilleuse source remplie de couleurs plus lumineuses les unes que les autres pour accompagner les projets scolaires de nos petites têtes blondes.

En septembre telles de jolies fleurs bleues nous avons commencé nos réunions afin d'organiser des actions. C'est verts de rage que nous avons dû cesser toute rencontre mais nous n'allions pas nous enfoncer dans le noir ni nous mettre à rire jaune ! Nous avons donc continué à suivre notre fil rouge entre échanges de mails et création d'un facebook (APE BOMEVIVE) pour montrer que même confinés, nous voulions persister à voir la vie en rose ! Nous subsistons donc à nous laisser carte blanche pour faire travailler notre matière grise et nous ajuster aux besoins haut en couleurs de nos petites fripouilles !

Alors même si ce n'est pas cette année que nous retrouverons toutes nos libertés, comptez sur nous pour vous décliner les couleurs de l'arc-en-ciel, car nous savons tous qu'après la pluie vient le beau temps !



Comité des Fêtes

Les activités de notre association, comme pour beaucoup d'autres, sont très impactées par la crise sanitaire que nous traversons et cette situation ne nous laisse pas beaucoup de visibilité pour ce que nous pourrions proposer en 2021.

Retour sur 2019 / 2020

Pour rappel le comité des fêtes vous propose de participer à

- | | |
|-------------------------|--|
| des activités sportives | des activités artistiques et conviviales |
| - Gym | - Atelier céramique |
| - Hip Hop | - Atelier couture |
| - Yoga | - Atelier vitrail |
| | - Club seniors |

Pour participer, il suffit de régler son adhésion annuelle au comité, 15 euros, et de verser le montant de l'inscription pour les activités sportives.

Pour celles-ci, la pandémie nous a obligé à les suspendre de mars à juin ainsi que depuis le re confinement.

Afin d'indemniser les adhérents, les participations ont été diminuées d'un trimestre pour 2020/2021.

La crise sanitaire a également impacté nos autres actions :

Nous avons dû annuler le vide grenier, notre assemblée générale, la randonnée de septembre. . .
ou reprogrammer la fondue géante, le voyage au Puy du Fou. . .

Mais avant de se confiner, nous avons pu organiser :

Le Noël des enfants qui s'est déroulé le 17 décembre 2019

Le repas des seniors qui a eu lieu le 19 janvier 2020





Regard sur 2020 / 2021

Tout d'abord un rappel sur notre fonctionnement

Le montant de l'adhésion au comité des fêtes reste à 15 euros par foyer et pour l'année.

Si vous n'êtes pas encore adhérent et que vous souhaitez participer à une activité, un voyage par exemple, vous devrez soit régler cette cotisation soit acquitter la somme de 15 euros en plus du prix de l'action.

L'adhésion 2020/2021 est reconduite gratuitement pour toutes les personnes qui l'avaient réglée l'an dernier.

Le bureau est à votre disposition pour toute information :

Monique VIENNY, Présidente

Claude MENAND, Trésorier

Evelyne JORY, Secrétaire

Gérard BAULIEU, Vice-Président

Agnès RAGOT, Trésorière Adjointe

Quelques chiffres pour les activités sportives.

17 personnes sont inscrites à la gym

22 personnes sont inscrites au Hip hop

18 personnes sont inscrites au Yoga



Les dates à retenir, dans la mesure où la situation sanitaire le permettra :

La fondue géante, le 13 mars 2021

Le vide grenier, le 11 avril 2021. Nous vous tiendrons informés de l'ouverture des inscriptions si son déroulement est possible.

Le voyage au Puy du Fou, du 8 au 10 juillet 2021. Pour information, 5 places sont disponibles si vous souhaitez vous inscrire ! Le prix est de 400 euros par personne.

Le spectacle et le goûter du Noël des enfants, le 14 décembre 2021

Dans nos projets :

Un grand repas (méchoui, barbecue ou autre idée) pour nous retrouver après ces périodes d'isolement, en juin

Une sortie en canoé-kayak sur la base de Voray sur l'Ognon, en juin

Un marché de producteurs locaux, en septembre

Notre assemblée Générale, en octobre

Le retour des concours de cartes ?

Un grand MERCI à tous ceux qui nous ont aidés et accompagnés,
Au plaisir de vous revoir en 2021 !

A.I.C.A. BONNAY / TALLENAY

(Association Intercommunale de Chasse Agréée)

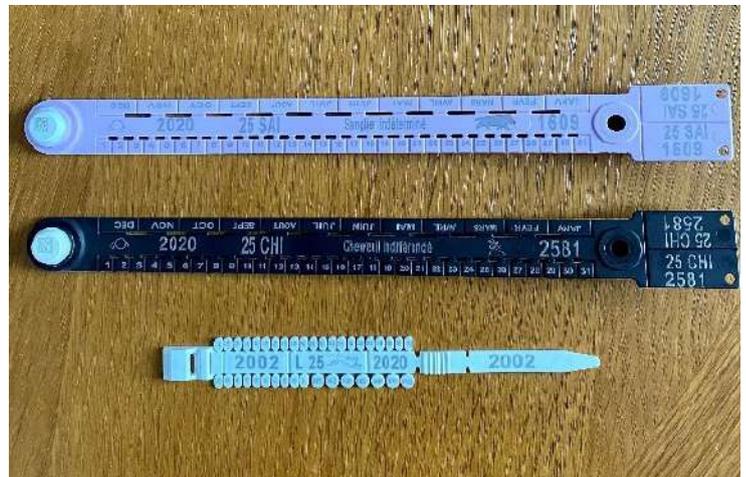
Suite à la fusion des deux associations communales, ce regroupement est géré par un Conseil d'Administration de 9 membres élus parmi les 22 adhérents (membres de Droit ou membres Admis). Elle a pour but statutaire la régulation des populations d'animaux sur l'ensemble des territoires dévolus, en dehors des 150 m proches des habitations et des 10% de superficie obligatoirement consacrés à une réserve non chassée s'ajoutant à la Réserve Biologique Intégrale.



L'association chasse en battues organisées le jeudi à Tallenay, le samedi/dimanche à Bonnay, le matin uniquement dans un souci de partage des espaces naturels. Les zones traquées sont signalées par des panneaux et les rencontres avec les autres utilisateurs de la nature sont fréquentes et courtoises, le souci premier restant la sécurité de tous...

Les prélèvements autorisés cette année seront au maximum de 4 lièvres, 2 chamois, 10 chevreuils, 6 sangliers. Chaque animal est muni d'un bracelet afin d'être identifié sur le site de la Fédération Départementale.

Les attributions correspondantes sont validées en amont par des commissions mixtes compétentes et de sensibilités différentes.



Quiconque aura envie de découvrir la nature par une approche différente de celui de simple spectateur, se verra accueillir avec plaisir lors d'une matinée avec nous, afin de partager des émotions vraies, en lien avec une compréhension par le vécu des enjeux environnementaux pris en compte.

Amicale des donneurs de sang de Devecey et ses environs

En relation avec l'Établissement Français du Sang de BESANCON, l'Amicale organise les collectes de sang sur le secteur de DEVECEY.

Sa mission est également de promouvoir les valeurs du don et de trouver de **nouveaux donneurs** pour permettre de répondre aux besoins en sang et en produits dérivés, indispensables pour les interventions chirurgicales ou les traitements hospitaliers.

La petite histoire de l'amicale des donneurs de sang de Devecey et ses environs

1974 : Création de la section de Devecey placée sous la tutelle de l'association de Besançon à laquelle elle est affiliée

1997 : La section de Devecey devient autonome et prend le nom de "Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Devecey et ses environs" dont le premier président est Rolland BOLE

Aujourd'hui : L'amicale compte 12 membres et continue son action à travers cinq collectes annuelles et des actions de promotion sous la présidence de Lucienne GUENOT.

Contact : adsbdevecey@gmail.com

Nos collectes 2021 à la salle Develçoise

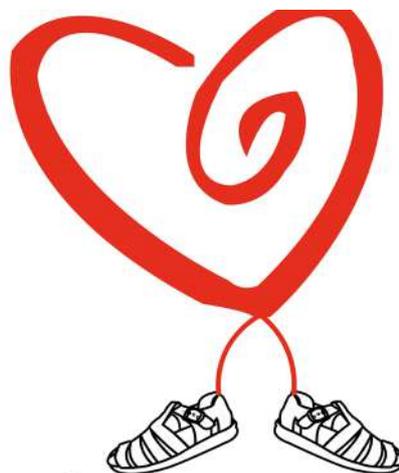
Samedi 16 janvier de 9h à 12h30

Mardi 30 mars de 16h à 20h

Mardi 8 juin de 16h à 20h

Samedi 11 septembre de 9h à 12h30

Samedi 13 novembre de 9h à 12h30



Don du sang Devecey et ses environs

Le don de sang

On peut être **DONNEUR de SANG** dès son 18ème anniversaire et jusqu'à la veille de ses 71 ans.

Il suffit de prendre un peu de temps pour se présenter aux collectes de son secteur ou pour se rendre à la Maison du don de Besançon, 8 Rue du Dr Jean-François Xavier Girod.

Faire un don ne présente aucun risque. Il est possible 4 fois par an pour les femmes et 6 fois par an pour les hommes en respectant un intervalle de 8 semaines entre chaque prélèvement.

1 heure = un don = 3 vies sauvées !

10 000 dons sont nécessaires **chaque jour** en France pour soigner **1 million** de malades et parce qu'aucun produit de synthèse ne peut se substituer au sang humain.

Toutes les mesures sont prises à l'occasion des collectes, pour la sécurité des donneurs comme pour celle des malades,

Merci de votre mobilisation !

Une question pour sang souvenir : Quelle quantité minimum de sang prélève-t-on à chaque don ?

A - 250 ml

B - 450 ml

C - 480 ml

C - 600 ml



Le nombre de féminicides a diminué en 2020. Mais la période de confinement du printemps a provoqué une aggravation des violences conjugales sur tout le territoire, de l'ordre de 20% dans le Doubs d'après la gendarmerie du département, aggravation ressentie dans l'augmentation significative des signalements sur les plateformes d'écoute de victimes.

Les appels au 3919 ont augmenté de 190% lors du 1er semestre 2020. Le voisinage et la famille se sont davantage mobilisés et ont contacté les différents supports et les forces de l'ordre pour alerter de situations violentes.

Les interventions des forces de l'ordre et de la justice ont été plus fréquentes et plus rapides durant cette période

particulière. Elles ont permis d'évincer le conjoint violent du domicile et de mettre à l'abri des femmes et des enfants en situation de danger avec l'assistance des associations d'aide aux femmes victimes de violences qui sont restées mobilisées et accessibles pendant les périodes de confinement.

L'Association Solidarité Femmes de Besançon accueille, écoute, accompagne et éventuellement héberge les femmes victimes de violences et leurs enfants.

15 rue des roses à Besançon - Sur rendez- vous au **03 81 81 03 90** les mardis et jeudis

Sans rendez- vous en accueil de jour les lundis, mercredis et vendredis de 9h 30 à 17h.

Pour rappel, en cas de danger, police ou gendarmerie, composer le 17 ou le 114 (numéro d'urgence par sms).

Pour signaler des violences sexuelles et sexistes en ligne auprès d'un.e officier de police ou gendarme (7j/7, 24h/24) : <https://www.service-public.fr/cmi>

Application mobile gratuite pour alerter, parler, agir **App-elles** : <https://www.app-elles.fr/index.html>



L'association des Maires de France a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes, une grande cause du mandat 2020 / 2026

Pour les urgences (danger immédiat)

- le 17 (France) ou le 112 (valable dans toute l'Union européenne)
- le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours.

Ligne d'écoute et d'orientation



Le **3919** Violence Femmes Info est un numéro national qui informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Les grandes associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes assurent ce service (du lundi au vendredi de 9h à 22h et le week-end de 9h à 18h).

Sur le site arretonslesviolences.gouv.fr vous pourrez entrer directement en contact, par écrit, avec un policier ou un gendarme afin de dialoguer, bénéficier de conseils et signaler des faits dont vous êtes victime ou témoin.

Rétrospective

12 septembre 1960 - Fête de la J. A. C. au château de Bonnay

Certains.es se souviennent...de cette fête rurale organisée par la J.A.C (Jeunesse Agricole Chrétienne) au château de Bonnay.

Au programme, messe célébrée par l'abbé Gautherot, curé de Bouligney natif de Bonnay



puis numéros de spectacles tels les danses écossaises (Rigney), hongroises (Cussey), du Far-West (Devecey), japonaises (Mérey et Bonnay).

Quelques sketches, un entracte avec une course à la valise devant quelques 400 personnes.



Souvenirs, souvenirs. . .

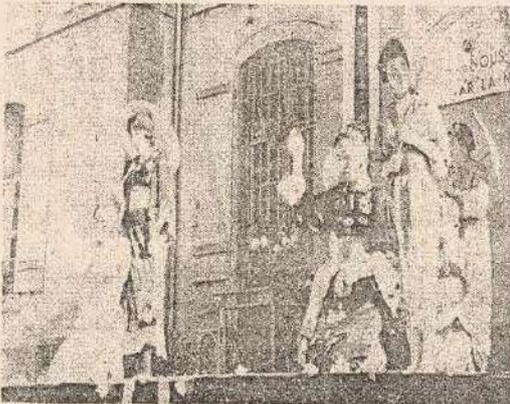
Avec le relais de la presse. . .

AUX FÊTES DE LA J.A.C.

A Bonnay: Hongrois, Japonais et cow-boys ont créé une ambiance du tonnerre

Encore une très belle fête rurale organisée par la J.A.C. Dans le cadre absolument exceptionnel du château de Bonnay, octogonalement présidé par M. le Comte de Buyer-Cheillet, une ambiance forte sur le style Hongrois d'un cadre majestueux, âgé de plus de 200 ans. Après une machine bien remplie par un très vaste comité organisateur dirigé par M. l'abbé Guillaud, curé de Boulligny, natif de la paroisse, la journée fut consacrée à des divertissements sportifs et à certains numéros d'opéra-comique, qui se déroulèrent sans peine les feux d'une rampe d'un théâtre en relief. Les réalisations les plus appréciées furent les danses hongroises (Honey, les danses hongroises (Honey), les danses du J.A.C. (Honey), les danses d'Israël (Honey), sans oublier quelques sketches décapitants tels « Le bœuf à l'ancienne », « La fleur de Sola » et les danses japonaises (Bonnay-Mérey). Un long entracte fut admirablement occupé par une course à la raquette qui déclencha une vague de fou-rire et qui déboucha sur le podium une succession de performances pittoresques qui valurent à l'habiller en quelques secondes du costume de leur pays, une grande joie attendrissante, un chasseur très proche de l'art, dans un style d'enthousiasme à part, particulièrement touchant et enfin une ambiance d'opéra qui résonna par acclamations et dans le soir, le premier acte.

Voici un aperçu d'un spectacle qui est à noter à l'occasion des rencontres J.A.C. du secteur : Mlle Odette Gramont, aide (le) l'organisateur par la directrice Mlle Marcelle Mantion, de Mérey, Animateur de l'association J.A.C. du secteur, M. l'abbé Delin et du curé de Bonnay, M. l'abbé Perrier, se trouvant de très nombreux militants et presque tous les présidents du comité : au total près de 400 personnes qui ont apprécié leur plaisir. Notre J.A.C. sentencie par le mouvement familial rural, est décidément en plein élan.



Le Ballet des Japonaises avait exécuté des costumes somptueux. Les jeunes filles de Bonnay-Mérey.



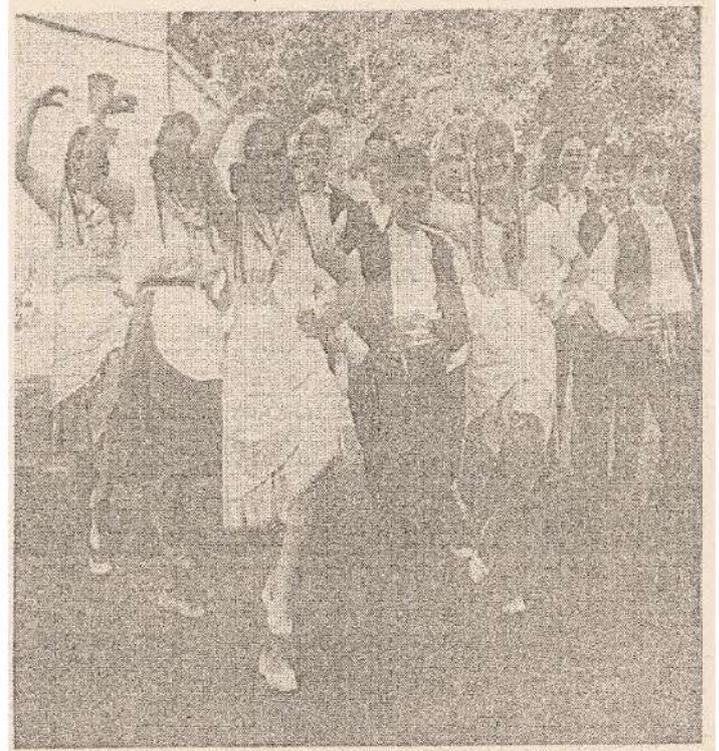
Ne sont-ils pas sympathiques, ces jeunes danseurs hongrois.

Reportage photographique de nos services.



Les spectateurs, petits et grands, groupés sur la vaste pelouse, à l'ombre du cadre historique, ne perdent pas une miette du spectacle.

Sous les grands arbres du château de Bonnay la J.A.C. s'est fait applaudir hier



Les garçons et filles de Cussey-sur-Ognon interprètent une danse hongroise. (Photos J. Manet.)

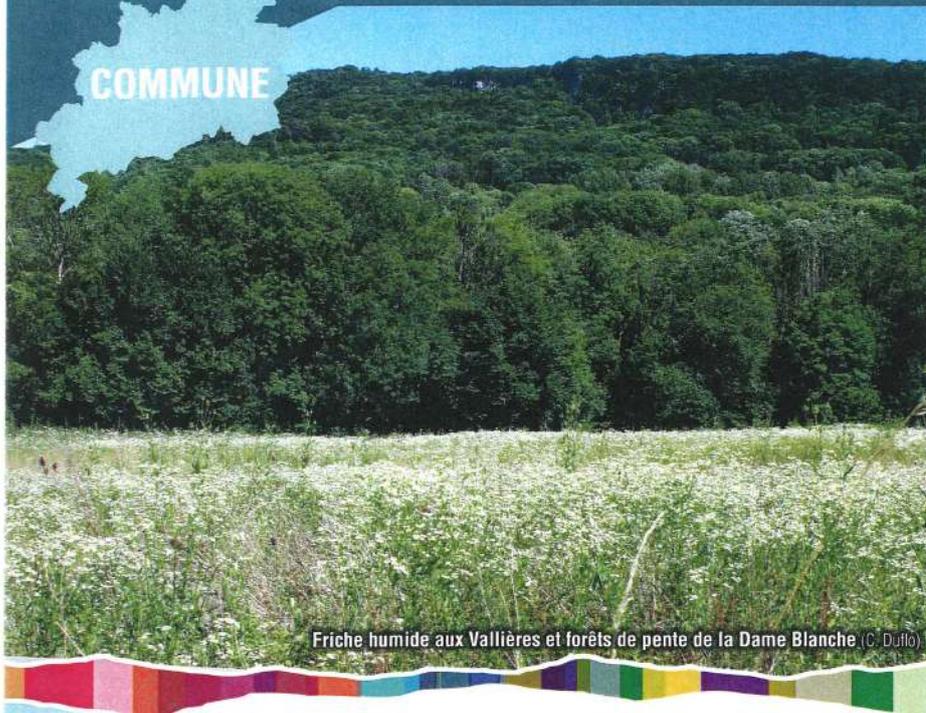


Une partie du public dans le parc du château.

Bien sûr, le public n'était pas nombreux que les années précédentes, mais cela s'explique aisément du fait que plusieurs manifestations se déroulaient dans la vallée de l'Ognon. M. le comte de Buyer-Cheillet avait mis très aimablement sa belle propriété de Bonnay à la disposition des organisateurs de cette fête de la J.A.C. Le matin, une messe avait été chantée en plein air et l'après-midi les jeunes ruraux du secteur avaient organisé plusieurs divertissements notamment des exercices de vélo et moto-rodéo, ainsi que des danses et chants dans lesquels se mêlaient garçons et filles. La J.A.C. est encore vivace sur les rives de l'Ognon. Ce fut une agréable journée pour ceux qui y participèrent.

★ **AUTOMOBILISTES, NE SURCHARGEZ PAS VOTRE VEHICULE. L'accélération et le freinage seraient dangereusement compromis.**

COMMUNE



Friche humide aux Vallières et forêts de pente de la Dame Blanche (C. Duffo)

Bonnay

ALTITUDE MINI/MAXI : 216 à 600 m

SURFACE : 766 ha

1,4%

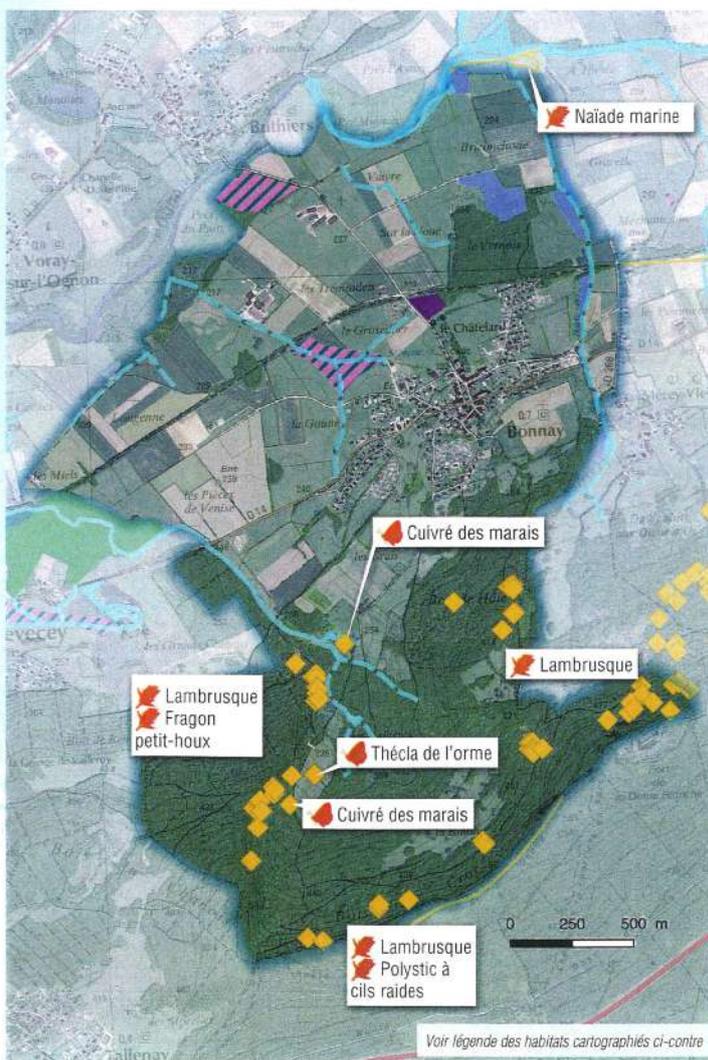
Du Grand Besançon

UNITÉ PAYSAGÈRE : Avants-Monts
et Avants-Plateaux / Vallée de l'Ognon



La commune de Bonnay s'insère dans un **paysage contrasté**, où le **dernier contrefort du massif jurassien** (pli anticlinal¹ de la Dame Blanche) domine la plaine alluviale de l'**Ognon** avec un dénivelé de près de 400 m du sud au nord.

De cette configuration caractéristique de la jonction entre Avant-Monts jurassiens et dépression de l'Ognon résulte un fort contraste entre les deux unités paysagères : la forêt occupe quasiment toute la partie sud, dans la continuité du massif de Chailluz, tandis que la plaine alluviale est dédiée aux activités agricoles, le village s'étendant au centre du territoire communal.



L'**anticlinal de la Dame Blanche** a été fortement érodé en son cœur, mettant à jour des marnes plus tendres et façonnant une **dépression** (combe axiale²) soulignée sur son flanc sud par un **linéaire de falaises calcaires spectaculaire**. Le flanc nord est plus complexe : recoupé par des failles et arasé par l'érosion, il ne se manifeste plus que par des reliefs calcaires plus modestes, sous forme de **collines discontinues** (l'une supportant le bois de Hâte, notamment) dominant le village de Bonnay.

Le **réseau hydrographique** comprend plusieurs ruisseaux de tête de bassin, permanents ou temporaires, prenant leur source sur les pentes forestières, qui alimentent en particulier le réseau des ruisseaux de Devecey et de Bon Bief, rejoignant l'Ognon en rive gauche.

Habitats

Habitats recensés sur la commune

- Eaux stagnantes : étangs et mares ■
- Eaux courantes : rivières et ruisseaux ■
- Tourbières et marais : communautés de grandes laïches ■
- Friches humides à hautes herbes : mégaphorbiaie à reine-des-prés*, mégaphorbiaie riveraine à ortie dioïque et liseron*
- Mosaique complexe de milieux humides ■
- Prairies humides fauchées courtement inondables à sénéçon aquatique et brome à grappes* ou pâturées ■
- Prairies mésophiles fauchées (dont une forme alluviale à colchique d'automne et fétuque des prés*) ou pâturées ■

* Habitat d'intérêt européen ou régional

- Végétations des ourlets
- Végétations arbustives : fourrés des sols calcaires secs à prunellier
- Végétations des falaises* : corniches intraforestières
- Végétations des friches et champs cultivés
- Végétations des clairières
- Boisements riverains* et marécageux : saulaie blanche riveraine, aulnaies-frênaies riveraines
- Forêts de plaine et de plateau* : hêtraie-chênaie-charmaie des sols calcaires à aspérule odorante, chênaies-frênaies fraîches à stellaire ou à primevère élevée
- Forêts de pente et de ravins* : érablaie froide à scolopendre sur éboulis grossiers, hêtraie-tiliaie d'ubac sur éboulis fins

➔ Différents types de **végétation aquatique flottante ou immergée** s'expriment dans les **eaux de l'Ognon** ou **sur les berges**. Quelques surfaces de prairies humides et mégaphorbiaies s'étendent le long des ruisseaux (autour du Bon Bief par exemple).

➔ Sur les **versants raides ou en situation confinée** (Bois du Croc sous la falaise de la Dame Blanche, bois de la Hâte, Bois de la Haye), plusieurs **types de forêts** se répartissent selon la pente, l'exposition, la nature et la granulométrie des sols : érablaie froide à scolopendre sur gros blocs ou hêtraie-tiliaie froide sur éboulis plus caillouteux, et même la variante d'ubac de la hêtraie-chênaie-charmaie à aspérule odorante en conditions moins contraignantes. L'ensemble, faisant partie intégrante du **massif de Chailluz**, revêt un **intérêt remarquable**, du fait de sa surface étendue, dans la continuité des communes limitrophes.

➔ Vers les Vallières, un secteur associant une **vaste friche humide** riche en plantes à fleurs et quelques mares plus ou moins temporaires en contexte semi-forestier se révèle très accueillant pour une entomofaune diversifiée.

La diversité d'espèces en chiffres

Nombre de plantes supérieures recensées : 435
(plantes à fleurs, conifères et fougères)

soit **30 %** des 1 428 espèces connues du Grand Besançon

Nombre d'insectes recensés

(Papillons de jour, libellules et sauterelles/criquets/grillons)

35 espèces de papillons de jour

soit **32 %** des 109 espèces connues du Grand Besançon

13 espèces de libellules

soit **25 %** des 52 espèces connues du Grand Besançon

21 espèces de sauterelles/criquets/grillons

soit **40 %** des 53 espèces connues du Grand Besançon

Espèces remarquables (patrimoniales et invasives)

- **Plantes patrimoniales** : Les forêts de pente sont riches de plusieurs stations de lambrusque ⁴⁴ et de polystic à cils raides ³³. Autre espèce forestière, le fragon petit-houx se trouve en conditions plus chaudes ; cet arbrisseau est assez rare dans la région et sa cueillette est réglementée.



La naiade marine ²⁴, quant à elle, croît dans les eaux de l'Ognon.

- **Plantes exotiques envahissantes** : L'élodée à feuilles étroites, la renouée du Japon, le solidage du Canada, la vigne vierge et le robinier faux-acacia ont été répertoriés sur la commune, en particulier aux Vallières, aux Pièces de Venise et vers le bois du Vernois (Voir Livret ⁴).
- **Insectes** : Plusieurs espèces de papillons de jour remarquables sont connues à Bonnay : le cuivré des marais ⁷ été observé à plusieurs reprises aux Vallières et aux Crais, dans des secteurs humides. La thécla de l'orme ¹¹ a également été découverte aux Vallières, en lisière forestière où des ormes des montagnes, sur lesquels se développent les chenilles, sont présents. Enfin, l'hespérie des potentilles, papillon de jour inscrit avec le statut « quasi-menacé » sur la liste rouge régionale, a été contactée dans une prairie de fauche vers Briconchotte.



Secteurs à enjeu et Préconisations de gestion

L'intérêt majeur des forêts de pente de la commune est pris en compte par l'intégration dans plusieurs périmètres de protection réglementaire ou d'inventaire :

- **Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) « Falaises de la Dame Blanche »** pour la protection des habitats des oiseaux rupestres et des espèces végétales et animales associées ;
- **Réserve biologique intégrale (RBI) de la Dame Blanche**. L'objectif de cette réserve est d'assurer la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs. Les parties des forêts communales concernées sont soumises à un plan de gestion et les activités y sont strictement réglementées ;
- **ZNIEFF¹³ « Forêt de Chailluz et falaise de la Dame Blanche »**.

Les **forêts de pente** sont par nature **difficilement accessibles** et les préconisations de gestion s'orientent vers une **absence d'intervention**, d'autant plus indiquée du fait de la présence de stations de lambrusque. Concernant les autres types de boisements, une gestion favorisant les essences secondaires (dont les ormes, plantes-hôtes des chenilles de thécla de l'orme) et des **lisières étagées** est à privilégier sur les parcelles communales.

La commune est limitrophe de l'Ognon dans sa partie nord. Le lit mineur y présente localement des faciès diversifiés. Le **Contrat de rivière Ognon** en cours a pour objectifs principaux la maîtrise des pollutions et la restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau.

Dans le cas des **prairies**, l'évolution des pratiques agricoles se traduit d'une manière générale par une perte de biodiversité. Une concertation avec les agriculteurs afin de gérer différemment certaines parcelles permettrait de retrouver l'expression d'une diversité floristique et entomologique intéressante. En ce sens, la préservation de **bandes tampons** fauchées tardivement **autour des cours d'eau et fossés**, outre qu'elle participe à l'épuration des eaux de surface, permet de diversifier la structure des habitats et de constituer des zones refuges favorables aux insectes. Dans la partie nord de la commune, aux paysages très ouverts, la **préservation des éléments fixes du paysage** (haies, fourrés et bosquets) participe également de cet objectif.

Nos annonceurs, artisans, commerçants. . .

C. Poletti & T. Colotte
 Spécialités : Cuivre, Zinc, Plomb, Ardoise, Petite tuile plate
 06 70 91 31 15
 03 81 62 51 02



Neuf et Rénovation
 5 Chemin du Coteau
 25870 BONNAY
 BOXER

F M B Est 

Frigoriste & Maintenance
 2, Chemin de la Dame Blanche
 25870 BONNAY
 06 82 01 62 99
 fmb.est@orange.fr



Vente directe de viande limousine
 Pour vous informer
 ou passer vos commandes
 appelez-nous au

06 71 78 85 02
 ou au
 03 63 01 42 83

Lieu-dit Champé
 25870 BONNAY



Allo Bonnay Taxi
 06.80.12.93.67

Pascal PINTO DA SILVA
 Virginie PINTO DA SILVA
 Taxi conventionné toutes distances
 allobonnaytaxi@hotmail.com
 Commune de stationnement Bonnay

ECS

Eric Chauffage Sanitaire

Mathiez Eric
 Chemin du Coteau
 25870 BONNAY

Chauffage
 Sanitaire, plomberie
 Entretien maintenance
 Récupération d'eau de pluie
 Spa, sauna, hammam

Tél. : 03 81 57 84 75
 Port : 06 78 26 95 16
 Email : emathiez@free.fr



MAISONS OPTIMAL
 2 avenue Pierre-Marie Burnez
 25800 VALDAHON
 Tél. : 03 81 56 23 08

David LETHIER
 Conseiller Commercial

06 76 69 67 55
 d.lethier@maisons-optimal.com



parenthese café
 Le plaisir de la vente à domicile

PARENTHESE CAFE
 MICHELOT
 NATHALIE
 06 36 56 51 36

www.parenthesecafe.fr



Je suis comme le café,
 j'ai un grain !



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PAR UN EXPERT EN CRÉDIT

Stéphane MAGNIN
 Votre courtier en crédit immobilier à Besançon
 07-72-16-03-08 • www.stma-courtier.com

Colotte Clement
 06.80.46.22.41

Tonte
 Désherbage
 Taille de haie
 Élagage
 Débroussaillage
 Taille arbre fruitier
 Ramassage de feuille

Pic vert

Jardinier-paysagiste
 Entretien des espaces verts



Maîtrise d'œuvre - Promotion Immobilière
Laurent SUSSOT
 03 81 62 55 06 (bureau)
 06 74 78 15 94 (mobile)
 laurentsussot@orange.fr

4 chemin du Coteau 25870 BONNAY

 **Entreprise Johnatann FAEDO**
Artisan Plaquiste

Pose de plaques de plâtre
Travaux d'isolation
Pose de menuiseries et huisseries
Agencement

24 Rue de l'ancien moulin
25870 Bonnay
Téléphone : 06 19 93 46 86
Mail : johnfaedo@gmail.com

Expérience de plus de 10 ans

Siret : 820 755 841 00013
Inscrit au répertoire des métiers du Doubs



S.M.C

ENTRETIEN- DEPANNAGE CHAUDIERE GAZ - FIOUL

3 route de la Vallée
25870 BONNAY
07 83 70 02 15
S.M.C.BT@free.fr

BELOT Thierry



ÉLEVEUR - ABATTEUR
GAUTHEROT
37 ROUTE DE LA VALLÉE
25870 BONNAY

BONNAYLEC

Stéphane MENEGAIN

Electricité générale / Domotique / Dépannage
bonnaylec@gmail.com

34a route de la Vallée
25870 BONNAY
06.69.46.46.03



Guillaume et Varlope

Menuiserie bois et dérivés

06 22 97 78 23



sarl ERARD

Tél. 07 86 79 84 43
& 06 38 57 84 28

charlyerard25@icloud.com

10 route de Cromary - 25870 VIEILLEY

Les cafés de **la dame blanche**

Torrification artisanale
de Franche-Comté

www.lescafesdeladameblanche.fr



TECHNI CAFE

25870 Devecey Tél. 03 81 58 72 80 www.lescafesdeladameblanche.fr

cafés • produits annexes • machines à café • mobilier et matériel de bar

CERCLE HALIEUTIQUE BISONTIN
CHB

Notre activité, la pêche de compétition
Le cercle compte 14 membres dont 11 licenciés
Il organise 2 concours de pêche par an
comptant pour le Critérium de Franche-Comté

Un en juin sur les quais de Besançon
Un en octobre au lac de Rioz

Le Président, Bernard DENISOT
3 rue de l'ancien moulin - 25870 BONNAY
Tél : 07 67 66 00 58

Cercle Halieutique
Bisontin



Ent. Rigoulot
Services et Nature

06.83.98.12.20

Ent. Rigoulot Services et Nature
Rigoulot Romain
3 chemin de l'écluse
25640 Rigney
06.83.98.12.20
romain.rigoulot25640@gmail.com

Entretien
extérieur et
forestier



Équi Zen

Association Équi Zen
Soin & formation

Route de Buthiers
25870 BONNAY
06.63.93.73.88
ortho-bonnay@orange.fr
ortho-bionomy-equizen.fr

Stéphanie LORENTZ

Praticienne et enseignante
en Ortho-Bionomy®

Thérapie manuelle et énergétique

Sur rendez-vous



BONNAY (Doubs)
(A 1 km. 200 de la Gare de Merey-Vieille)
Le Faubourg



Guêpier d'Europe



Pic épeiche



Sittelle torche-pot



: Échantillon d'oiseaux

présents sur Bonnay

Alouette des champs



Pie grièche écorcheur
mâle



Rossignol philomèle



Faucon crécerelle



Fauvette babillarde



Pie grièche écorcheur
Femelle



Milan royal



Martin pêcheur



Guêpier d'Europe



MEILLEURS VŒUX 2021

Toutes les photographies ont été réalisées sur la commune